Envoyé en préfecture le 09/03/2016 Reçu en préfecture le 09/03/2016

ID: 056-215601477-20160307-2016D24-DE

Affiché le 913/2016

COMMUNE DE NIVILLAC

Arrondissement de Ploërmel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize Le sept mars Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire Date de convocation du conseil municipal : le 29 février 2016

Conseillers en exercice: 27 Conseillers présents: 23 Votants: 23

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude-Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- Mme LEVRAUD Françoise- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS: M. BRIAND Jean-Yves- Mme HUGUET Evelyne- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

<u>Délibération n°2016D24</u> : Vente d'une parcelle communale aux infirmières

Les infirmières, actuellement locataires d'un immeuble au centre bourg appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de NIVILLAC, souhaiteraient acquérir 1 500 m² environ de la parcelle communale cadastrée section XA n° 489 au lieu-dit « Lourmois » en vue de construire un cabinet d'infirmerie à proximité du cabinet de Kinésithérapie existant.

France Domaine 56 a estimé cette parcelle à 56 € le mètre carré compte tenu de son classement en zone NAb au Plan d'Occupation des Sols (POS) destinée à être urbanisée.

Après avoir précisé que l'ensemble des réseaux passent à proximité de la parcelle, M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le prix de vente à proposer aux infirmières.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu la demande de Mme Typhaine BRIAND, représentante du cabinet d'infirmerie, Vu le rapport d'estimation de France Domaine 56 en date du 18 janvier 2016 évaluant la parcelle au prix à 56 € le m² avec marge de négociation de 10 %,

Fixe le prix de vente de la parcelle à 56 euros le mètre carré et autorise le Maire à faire part de cette proposition aux intéressées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD

Cette délibération annule et remplace celle visée 08/03/2016 (n°2016D14)

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.